

## SEANCE DU 20 DÉCEMBRE 2018

Date d'envoi de la convocation : 14/12/2018

Nombre de membres : 221

Nombre de présents : 178

Nombre de votants : 201

A l'ouverture de la séance

**Secrétaire de séance : Jean-Marc JOLY**

L'an deux mille dix-huit, le Jeudi 20 décembre 2018, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine de Valognes à 18 h 00 sous la présidence de Jean-Louis VALENTIN, président.

**Etaient présents :**

ADE André, AMIOT Sylvie, AMIOT André, AMIOT Guy, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARLIX Jean, ASSELINE Yves, BALDACCI Nathalie, BARBÉ Stéphane (jusqu'à 22h25), BARBEY Hubert, BAUDIN Philippe, BAUDRY Jean-Marc, BELHOMME Jérôme, BELLINOT DELACOUR Nicole, BERTEAUX Jean-Pierre, BESNARD Jean-Claude, BOUILLON Jean-Michel, JAME Dominique suppléante de BRECY Rolande, BRIENS Eric, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, FAFIN Alain suppléant de BUTTET Guy, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CATHERINE Christian, CAUVIN Bernard, CUNY Daniel, CAUVIN Jean-Louis, CHOLOT Guy, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques (jusqu'à 21h15), CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DELAPLACE Henry, DELAUNAY Sylvie, DENIAUX Johan, DENIS Daniel, DESQUESNES Jean, DESTRES Henri, DIESNY Joël, DRUEZ Yveline, DUBOST Michel, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFOUR Luc, FAGNEN Sébastien, FAUCHON Patrick, FAUDEMER Christian, FEUARDANT Marc, FEULLY Hervé, FONTAINE Hervé, GANCEL Daniel, GAUCHET Marc, GESNOUIN Marie-Claude, GIOT-LEPOITTEVIN Jacqueline, GODAN Dominique, GODEFROY Annick, GODIN Guylaine (à partir de 21h45), GOLSE Anne-Marie, GOMERIEL Patrice, GOSSELIN Bernard, GOSSWILLER Carole, GRUNEWALD Martine, GUÉRIN Alain, LANGLOIS Alain suppléant de HAIZE Marie-Josèphe, HAMEL Bernard, HAMELIN Jacques, HAMELIN Jean, HAMON Myriam, HAMON-BARBE Françoise, HARDY René, HAYE Laurent, HEBERT Dominique (jusqu'à 20h17), Bernard GIROUX Bernard suppléant de HENRY Yves, HOULLEGATTE Jean-Michel, HOULLEGATTE Valérie, HUBERT Christiane, HUBERT Jacqueline, HUET Catherine, ROUXEL Christian suppléant de JEANNE Dominique, JOLY Jean-Marc, JOUAUX Joël, JOZEAU-MARIGNE Muriel (jusqu'à 22h26), LAFOSSE Michel, LAHAYE Germaine, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François, LAMOTTE Noël, LATROUITE Serge, LAUNOY Claudie, LE BEL Didier, LE BRUN Bernadette, LE DANOIS Francis, LE MONNYER Florence (jusqu'à 22h38), LE PETIT Philippe (jusqu'à 20h49), LEBARON Bernard, LEBONNOIS Marie-Françoise (jusqu'à 22h26), LEBRETON Robert, LEBRUMAN Pascal, LECHEVALIER Guy, LECHEVALIER Michel, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LECOUCVEY Jean-Paul, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert, LEFEVRE Noël, LEGER Bruno, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph (jusqu'à 20h05), LEMARÉCHAL Michel, LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Hubert, LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Jacques, LEPETIT Jean, LEPETIT Louise, LEPOITTEVIN Gilbert, LEQUERTIER Joël, LEQUERTIER Colette, LERENDU Patrick, LESEIGNEUR Hélène, LESENECHAL Guy, LETRECHER Bernard, LEVAST Jean-Claude, LINCHENEAU Jean-Marie, LOUISET Michel, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MAGHE Jean-Michel, MAIGNAN Martial, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARIVAUX Isabelle, MARTIN Serge, MARTIN Yvonne (jusqu'à 20h40), MATELOT Jean-Louis (jusqu'à 21h15), MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, MELLET Daniel, MESNIL Pierre, MONHUREL Pascal, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jean-Marie, NICOLAÏ Michel (jusqu'à 21h15), ONFROY Jacques, PARENT Gérard, PILLET Patrice, PINABEL Alain, PIQUOT Jean-Louis, POISSON Nicolas, POUTAS Louis, PRIME Christian, RENARD Jean-Marie, REVERT Sandrine, RODRIGUEZ Fabrice, ROUSSEL Pascal (jusqu'à 22h15), ROUSVOAL Camille (jusqu'à 22h15), ROUXEL André, SARCHET Jean-Baptiste, SCHMITT Gilles, SEBIRE Nelly, SOURISSE Claudine, TAVARD Agnès, TISON Franck, TRAVERT Hélène, VALENTIN Jean-Louis, VARENNE Valérie (jusqu'à 20h05), VIGER Jacques, VIGNET Hubert, VILLETTE Gilbert, VIVIER Nicolas (jusqu'à 22h38).

**Ont donné procurations :**

PELLERIN Jean-Luc à HAMELIN Jean, LEMONNIER Thierry à LAMOTTE Noël, MIGNOT Henri à LEPETIT Louissette, LETERRIER Richard à NICOLAI Michel (jusqu'au départ de Michel NICOLAI à 21h15), BURNOUF Hervé à ROUXEL André, ARRIVÉ Benoît à LEPOITTEVIN Gilbert, BESUELLE Régine à LINCHENEAU Jean-Marie, LEQUILBEC Frédéric à ROUSVOAL Camille (jusqu'au départ de Camille ROUSVOAL à 22h15), VILTARD Bruno à LEPETIT Jacques, ROUSSEAU Roger à FEUARDENT Marc, TIFFREAU Danièle à FEUILLY Hervé, CHEVEREAU Gérard à LE BEL Didier, GOSSELIN Albert à MONHUREL Pascal, GROULT André à CASTEIN Christèle, CAUVIN Joseph à MAIGNAN Martial, MELLET Christophe à MELLET Daniel, GIOT Gilbert à LESEIGNEUR Hélène, GOSSELIN-FLEURY à Arnaud CATHERINE Genevieve, LAGARDE Jean à JOZEAU-MARIGNE Muriel (jusqu'au départ de Muriel JOZEAU-MARIGNE à 22h26), LERECULEY Daniel à LEBONNOIS Marie-Françoise (jusqu'au départ de Marie-Françoise LEBONNOIS à 22h26), JOURDAIN Patrick à DRUEZ Yveline, DIGARD Antoine à LERENDU Patrick, REBOURS Sébastien à BELHOMME Jérôme, HEBERT Dominique à HOULLEGATTE Jean-Michel (à partir de 20h17), MARTIN Yvonne à LAHAYE Germaine (à partir de 20h40), COQUELIN Jacques à LEFEVRE Noël (à partir de 21h15), GODIN Guylaine à GODEFROY Annick (à partir de 21h45).

**Excusés :**

GOUREMAN Paul, LALOË Evelyne, POTTIER Bernard, GUERARD Jacqueline, FALAIZE Marie-Hélène, THEVENY Marianne, TARDIF Thierry, PEYPE Gaëlle, POIDEVIN Hugo, HUET Fabrice, LEFRANC Bertrand, LEFAIX-VERON Odile, BASTIAN Frédéric, BOURDON Cyril, BROQUET Patrick, CHARDOT Jean-Pierre, DELESTRE Richard, DUPONT Claude, FEUILLY Emile, GILLES Geneviève.

**Délibération n° DEL2018\_238**

**OBJET : Approbation de la modification des zonages d'assainissement des communes de Denneville, Saint Lô d'Ourville, Portbail et les Moitiers d'Allonne**

**Exposé**

Les communes de St Lô d'Ourville, Denneville et Portbail disposent chacune d'un zonage assainissement eaux usées approuvé en décembre 2005.

La commune des Moitiers d'Allonne dispose d'un schéma directeur d'assainissement validé en novembre 1998.

Des modifications des zonages d'assainissement des quatre communes s'avèrent nécessaires. Elles comportent trois objectifs :

- La correction des zonages existants qui font apparaître des zones qui ne sont plus prévues d'être desservies,
- La régularisation des extensions de réseaux, déjà réalisées sans qu'elles aient été prévues dans les précédents zonages,
- Les projets d'extensions portés par les communes en cohérence avec les évolutions des PLUs.

Après décision des communes, les zonages d'assainissement retenus ont été soumis à l'avis des administrés selon les modalités de l'enquête publique qui s'est déroulée du 31 mai au 7 juillet 2018.

Le commissaire-enquêteur en date du 6 août 2018 a émis un avis favorable avec une réserve et deux recommandations.

La réserve concerne l'élaboration par la Communauté d'Agglomération du Cotentin d'un plan d'actions efficace pour améliorer la performance de la station d'épuration de Portbail avant toute extension du réseau actuel.

La première recommandation concerne l'étude technico-économique du raccordement du hameau de la Vallée de la commune de Portbail au réseau d'assainissement collectif.  
La seconde recommandation concerne l'intégration du port de plaisance de Portbail au schéma directeur d'assainissement.

### **Délibération**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le décret n°94-469 du 3 juin 1994 et notamment son article 3 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionné à l'article L.2224-10 du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code de l'environnement et notamment ses articles L.123-1 à L.123-19 et R.123-1 à R.123-46 ;

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment son article L.151-24 ;

**Vu** la loi n°92-3 du 3 janvier 1992 dite loi sur l'eau, remplacé par la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;

**Vu** la délibération n°2017-215 du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du 21 septembre 2017 qui autorise la modification des zonages d'assainissement des communes de Denneville, Saint-Lô d'Ourville, Portbail et Les Moitiers d'Allonne ;

**Vu** la décision n°2017- 2200 du 10 août 2017 de la mission régionale d'autorité environnementale de Normandie précisant que le dossier de modification du zonage des eaux usées n'est pas soumis à évaluation environnementale;

**Vu** la décision en date du 29 mars 2018 du président du tribunal administratif de CAEN désignant Monsieur Jean-Philippe ANCKAERT en qualité de Commissaire Enquêteur ;

**Vu** le rapport, les conclusions et l'avis favorable du commissaire enquêteur en date du 6 août 2018.

**Considérant** que les plans de zonage de l'assainissement présentés peuvent être approuvés.

**Le conseil communautaire** a délibéré (Pour : 174 - Contre : 0 - Abstentions : 21) pour :

- **Approuver** les plans de zonage de l'assainissement tels qu'ils sont présentés et annexés à la présente délibération ;
- **Décider** d'engager un plan d'actions visant à améliorer les performances de la station d'épuration de Portbail ;
- **Préciser** que ce plan a été engagé en début d'année 2018 par le biais d'un diagnostic des équipements ;

- **Préciser** que les présents zonages d'assainissement seront annexés aux futurs PLUs, conformément à l'article R.151-53 du code de l'urbanisme ;
- **Préciser** que la présente fera l'objet d'un affichage dans chacune des quatre mairies durant un mois et d'une mention légale dans un journal local ;
- **Préciser** que le plan de zonage de l'assainissement définitif et approuvé sera tenu à la disposition du public dans la mairie concernée aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux et à la préfecture ;
- **Dire** que la présente délibération sera rendue exécutoire dès l'accomplissement des mesures de publicité légales ;
- **Autoriser** le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- **Dire** que le Président et le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

LE PRESIDENT,

Acte rendu exécutoire  
après réception en Sous-Préfecture  
le : 11/01/2019  
et publication ou notification  
du : 21/12/2018

Jean-Louis VALENTIN



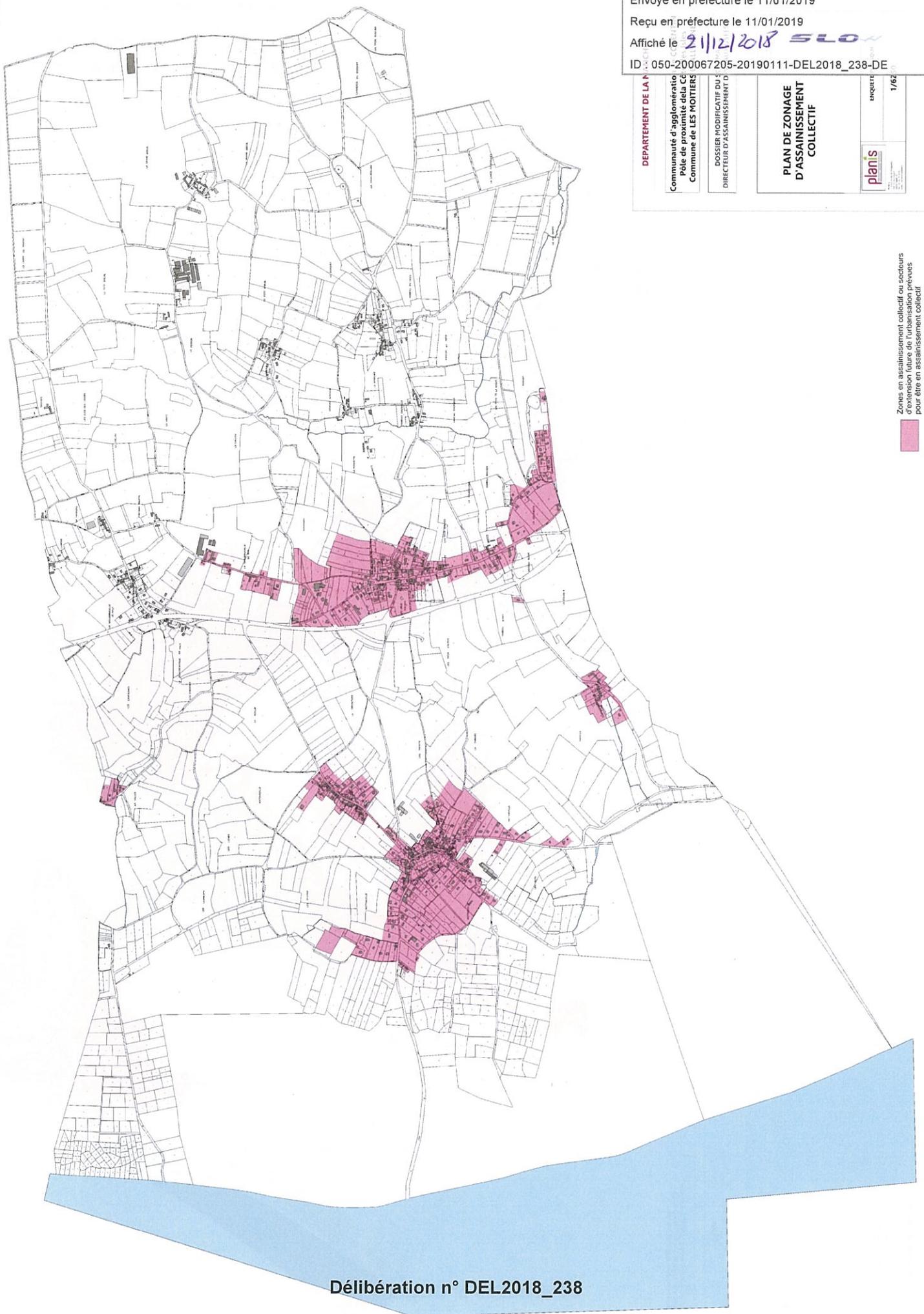
Envoyé en préfecture le 11/01/2019

Reçu en préfecture le 11/01/2019

Affiché le 21/12/2018 SLO

ID : 050-200067205-20190111-DEL2018\_238-DE

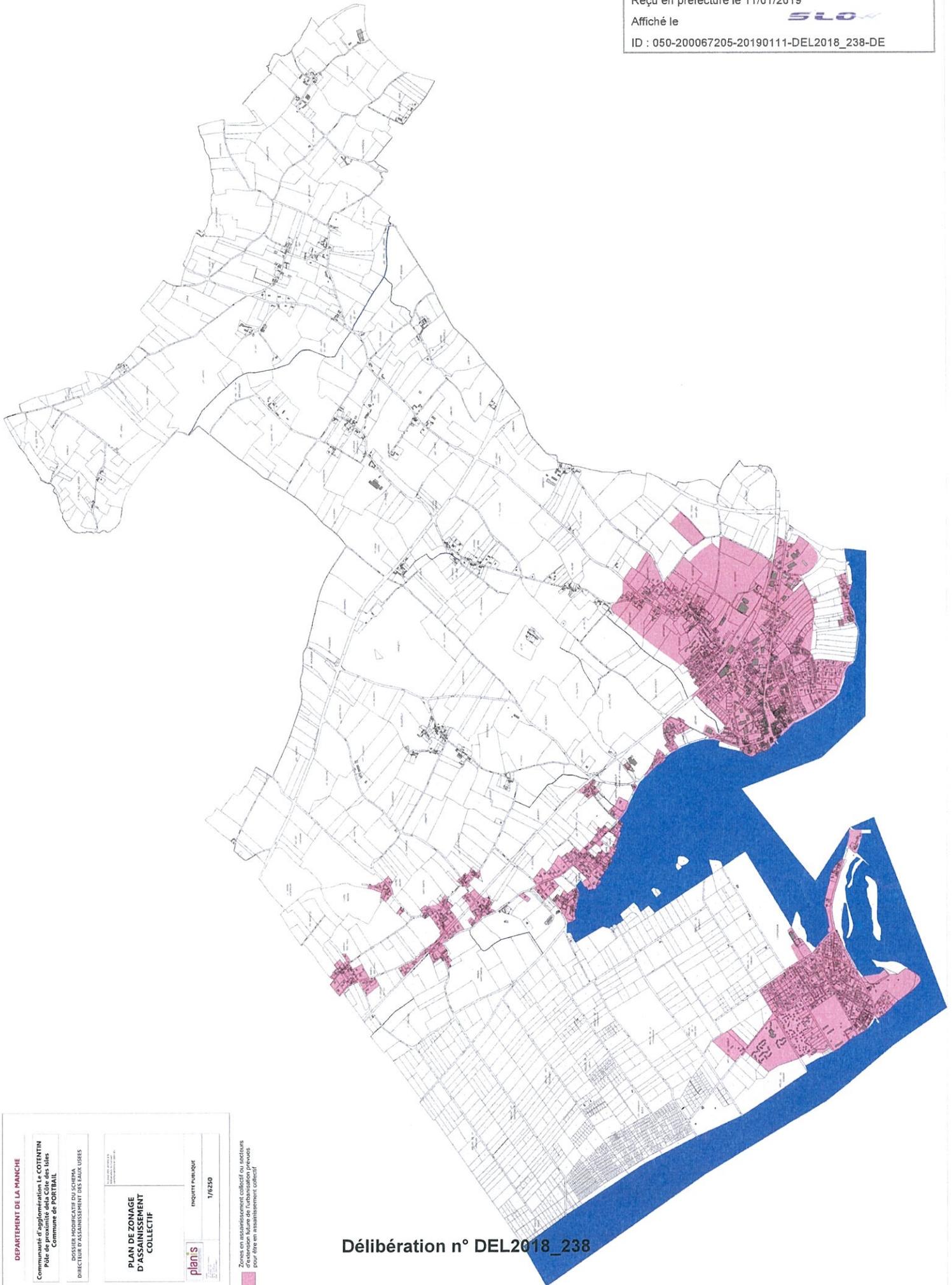
DEPARTEMENT DE LA MORRHUE	Commune de LES MOITIERS
	Commune de LES MOITIERS
DOSSIER MODIFICATIF DU DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT D	
PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	
1/62	



Zones en assainissement collectif ou secteurs d'extension future de l'urbanisation prévues pour être en assainissement collectif

Délibération n° DEL2018\_238

Envoyé en préfecture le 11/01/2019  
Reçu en préfecture le 11/01/2019  
Affiché le **SLO**  
ID : 050-200067205-20190111-DEL2018\_238-DE



Délibération n° DEL2018\_238

DEPARTEMENT DE LA MANCHE

Communauté d'agglomération LA COTENTIN  
Pôle de proximité de la Côte des Isles  
Commune de PORTBAIL

BUREAU MODIFICATIF DU SCHEMA  
DIRECTEUR D'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES

PLAN DE ZONAGE  
D'ASSAINISSEMENT  
COLLECTIF

plan's

INQUIET PAR TELE

1/6250

Zones en assainissement collectif ou prévues  
d'extension future de l'urbanisation prévues  
pour être en assainissement collectif

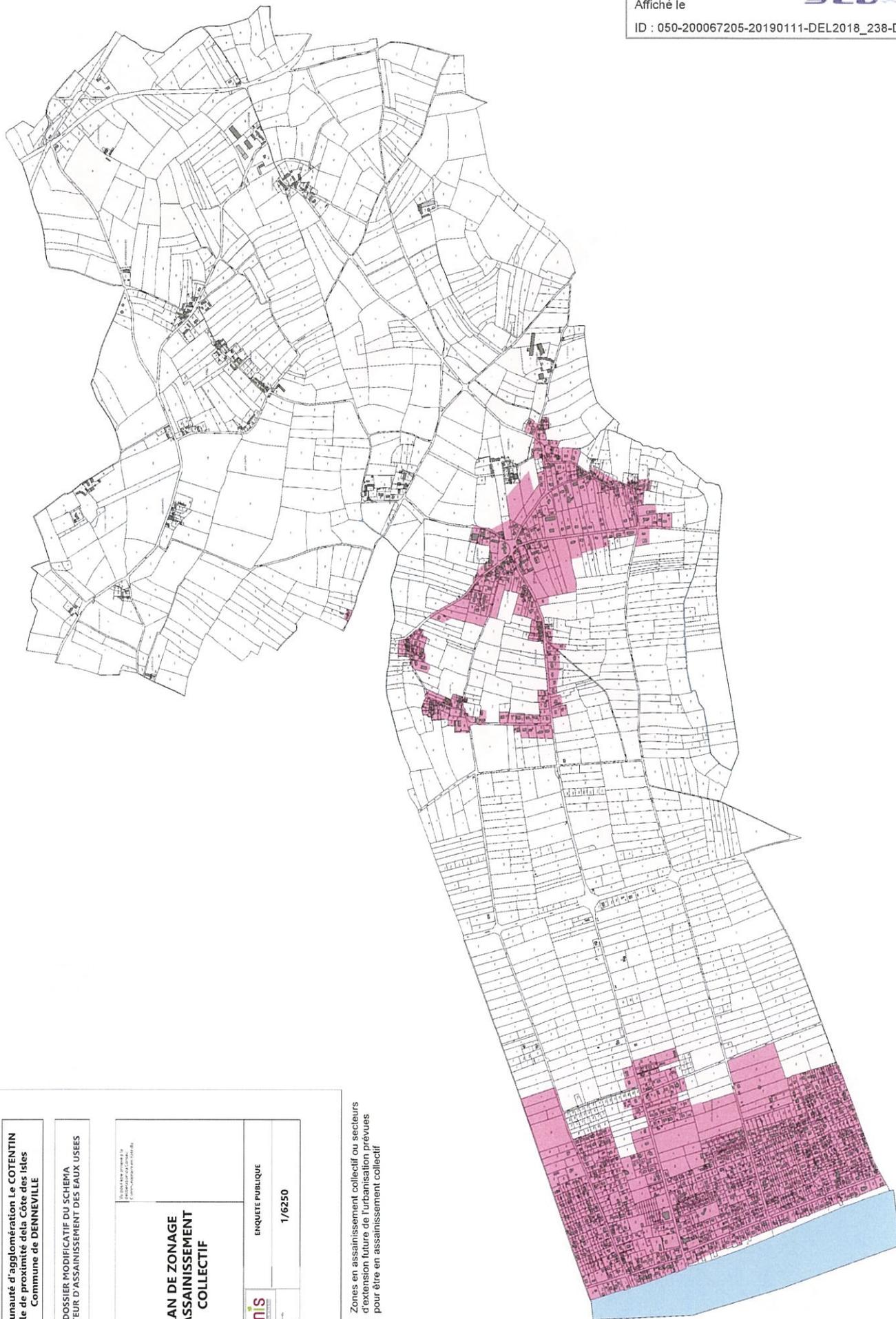
Envoyé en préfecture le 11/01/2019

Reçu en préfecture le 11/01/2019

Affiché le

**SLOW**

ID : 050-200067205-20190111-DEL2018\_238-DE



DEPARTEMENT DE LA MANCHE

Communauté d'agglomération Le COTENTIN  
Pôle de proximité de la Côte des Isles  
Commune de DENNEVILLE

DOSSIER MODIFICATIF DU SCHEMA  
DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

DESSINÉ PAR : M. J. L. / 11/01/2019

PLAN DE ZONAGE  
D'ASSAINISSEMENT  
COLLECTIF

ENQUETE PUBLIQUE

1/6250

**planis**

Zones en assainissement collectif ou secteurs  
d'extension future de l'urbanisation prévues  
pour être en assainissement collectif

Délibération n° DEL2018\_238

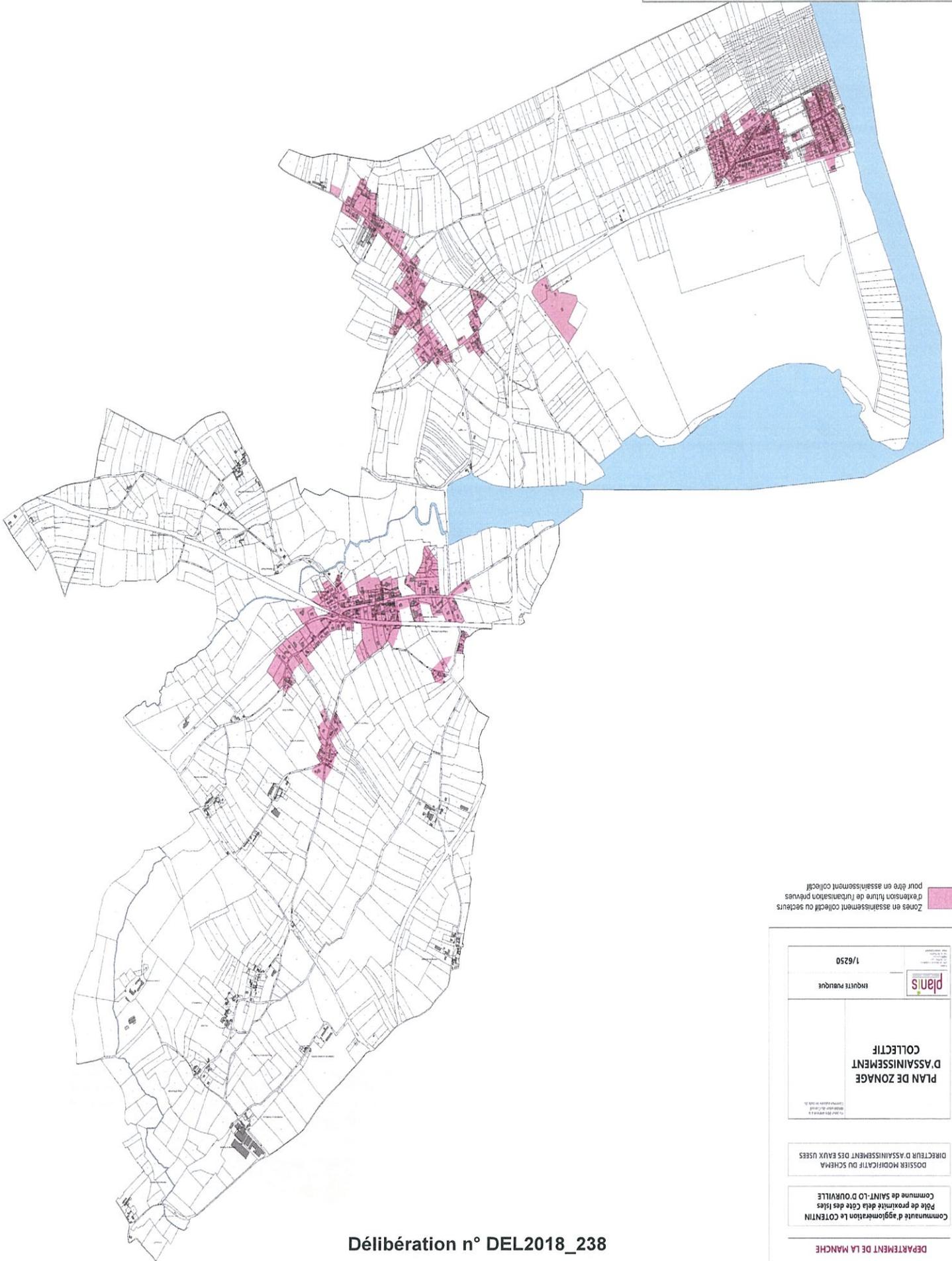
Envoyé en préfecture le 11/01/2019

Reçu en préfecture le 11/01/2019

Affiché le

**SLO**

ID : 050-200067205-20190111-DEL2018\_238-DE



Zones en assainissement collectif ou secteurs d'extension future de l'assainissement prévus pour être en assainissement collectif

**DEPARTEMENT DE LA MANCHE**

Communauté d'agglomération Le Cotentin  
Pôle de proximité de la Côte des Isles  
Commune de SAINT-LO-D'OURVILLE

DOSSIER MODIFICATIF DU SCHEMA  
DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

**plans**  
ENQUETE PUBLIQUE

1/6250

**PLAN DE ZONAGE  
D'ASSAINISSEMENT  
COLLECTIF**

Le plan de zonage est  
révisé en vertu de  
l'article 10 de la loi  
n° 2000-670 du 10 août 2000

Délibération n° DEL2018\_238